

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2024

### Délibération n°2024-25 : Schéma directeur DD-RSE 2025-2029

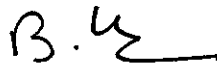
*Vu la circulaire du Premier ministre du 21 novembre 2023 portant sur les mesures pour des services publics éco-responsables ;*

*Vu la circulaire DGESIP du 2 juin 2023 portant sur la mise en place de schémas directeurs du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale ;*

Le conseil d'administration approuve le schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale 2025-2029 tel qu'annexé.

Nombre de votants : 20  
Pour : 20  
Contre :  
Abstention :

Le vice-président du conseil d'administration de  
l'École nationale des chartes - PSL



Bruno RICARD

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00





École  
nationale  
des  
chartes



## SCHÉMA DIRECTEUR

# DÉVELOPPEMENT DURABLE, RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (SD DD RSE)

2025-2029

## AXE 1 : STRATÉGIE ET PILOTAGE

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<p><i>Formaliser le pilotage</i></p>	<p>Circulaire DGESIP du 2 juin 2023 Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023</p>	<p>Mise en place d'un cadre de suivi de l'exécution (tableau de bord au niveau de la direction et du conseil d'administration)</p>	<p>Présentation annuelle (2025-2029) d'un point d'avancement du schéma directeur au conseil d'administration de mars (comptes financiers et rapport annuel)</p> <p>Désignation d'un référent RSE dans chaque service (avec insertion dans la fiche de poste), pour réunion annuelle de consolidation du bilan et des actions à conduire</p> <p>Viser la labellisation DD/RS d'ici la fin de la période, en articulation</p>	<p>Direction générale des services</p>

			avec l'Université PSL	Direction générale des services, Service patrimoine et logistique
<i>Établir un bilan carbone</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 2 Code de l'environnement, L 229-5	Réaliser un bilan de gaz à effet de serre (BEGES) tous les trois ans	2025 : Sélectionner le prestataire 2026 : 1er bilan carbone 2029 : 2e bilan carbone	
<i>Former les agents</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 1	Suivi par les cadres supérieurs (2024), puis tous les agents publics, de formations à la transition écologique (2027)	2025 : bilan du taux actuel 2026 : 50% 2027 : 100 %	Direction des ressources humaines
<i>Insérer dans les partenariats stratégiques</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023	Contribuer, à l'échelle de son éco-système, au déploiement d'un développement responsable	Prendre des initiatives communes avec PSL, le Campus Condorcet et l'espace Richelieu 2025 : définition d'actions communes au niveau des trois écosystèmes 2026-2029 : bilan des actions communes de l'année	Direction générale des services

<i>Communiquer</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023	Associer les parties prenantes, internes et externes, à la démarche	2025 : au sein de la stratégie de communication de l'établissement, définition d'un plan d'action dédié à la communication RSE 2026-2029 : bilan des actions de l'année	Direction de la communication
--------------------	-----------------------------------	---	--	-------------------------------

## AXE 2 : FORMATION ET RECHERCHE

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<i>Former les élèves et étudiants à la RSE</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023, axe 2	Intégrer les problématiques RSE dans l'offre de formation initiale à tous les niveaux de diplomation	<p>2025-2026 : identification de ce qui relève déjà de la RSE dans les formations actuelles (AP, M, D)</p> <p>2027-2029 : proposer d'éventuelles évolutions des formations et des modalités de reconnaissance des engagements RSE des étudiants</p>	Scolarité, responsable des masters, CJM
<i>Favoriser le développement d'une société respectueuse des principes RSE</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023, axe 2 et 3	Intégrer les problématiques RSE dans l'offre de formation continue, dans les expertises et	2025 : identification de ce qui relève déjà de la RSE dans les actions de la formation continue et les partenariats	<p>Service de la formation continue</p> <p>Direction de la recherche et des</p>

		dans les partenariats de recherche	scientifiques	relations internationales
<i>Former à la sobriété numérique</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023, axe 3	Intégrer la formation et la recherche sur les enjeux RSE à la gouvernance de l'établissement	<p>2026 : proposer d'éventuelles évolutions</p> <p>2025 : faire un état des lieux sur les modules de formation existants et communiquer sur ces derniers</p> <p>2026 : 50% des personnels et étudiants directement concernés par la sobriété numérique formés à ces aspects</p> <p>2027 : 100% des agents et étudiants formés</p>	URFIST de Paris, Bibliothèque, Mission projets numériques, CRI, Direction de la communication, Responsables des masters numériques
<i>Développer des modalités d'édition et de science ouverte respectueuses de la RSE</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023, axe 3	Intégrer la RSE dans toutes les dimensions de l'activité scientifique	2025 : faire un état des lieux des pratiques de l'établissement et de ce qui se pratique ailleurs et proposer un plan	Bibliothèque, Éditions, CTHS, DRRJ, CJM



				d'action 2026-2029 : proposer un bilan annuel	
--	--	--	--	---	--

### AXE 3 : DÉPLACEMENTS

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<i>Réduire et verdir les déplacements domicile-travail</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 3	<p>Viser une part substantielle d'agents en télétravail</p> <p>Viser une part substantielle d'agents se déplaçant en transports en commun</p> <p>Viser une part substantielle d'agents se déplaçant en vélo ou équivalent</p> <p>Objectifs nationaux</p>	<p>2025 : part de jours de télétravail par rapport aux jours travaillés en 2024 (8%), de la part d'agents bénéficiant d'un abonnement en transports en commun (45% en IDF) et de forfaits mobilité durable (10%)</p> <p>2028 : part de jours de télétravail par rapport aux jours travaillés en 2027 (25%), part d'agents bénéficiant d'un abonnement en transports en commun (50% en IDF), et de forfaits mobilité durable</p>	Direction des ressources humaines

<i>Réduire et verdir les déplacements professionnels</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 4 et 5		<p>Réduire le nombre de missions, notamment à l'étranger, et particulièrement celles générant un déplacement en avion ;</p> <p>Quand déplacements en taxi, systématiser le recours aux taxis non carbonés (hydrogène, électrique)</p>	(20%)
			<p>2025 : bilan sur le nombre de missions et notamment le nombre de missions en avion en 2024 (cible nationale : -20% par rapport à 2019)</p> <p>2028 : bilan sur le nombre de missions et notamment le nombre de missions en avion en 2027 (cible nationale : -30% par rapport à 2019)</p>	Direction des affaires financières, DE, DRRI, CJM

## AXE 4 : ACHATS

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<i>Accroître la part de biens issus du recyclage dans les achats d'imprimés (y compris via les clauses dans les marchés)</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 7</p> <p>Décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou du recyclage</p>	<p>Atteindre une part substantielle de recyclable dans les achats papiers (imprimés, livres, brochures, papeterie, papier pour impression et pour photocopie)</p> <p>Objectifs nationaux</p>	<p>2025 : GT avec les services concernés</p> <p>2026 : bilan 2025 (cible : 40%)</p> <p>2028 : bilan 2027 (cible : 80%)</p>	<p>Direction générale des services, Direction des affaires financières, Service patrimoine et logistique, Direction des études, Direction des éditions, Bibliothèque, Direction de la communication, CTHS</p>
<i>Accroître la part de biens issus du recyclage ou du réemploi dans les achats de fourniture et de mobilier (y compris via les clauses dans les marchés)</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 7</p> <p>Décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou du recyclage</p> <p>Décret du 4 janvier 2022</p>	<p>Atteindre une part substantielle de recyclable et de réemploi dans les achats de fourniture et de mobilier</p> <p>Interdire l'achat de plastique à usage unique</p>	<p>2025 : Centralisation des achats et contrôle (via les prestataires)</p> <p>2026 : bilan 2025 (cibles : 20% pour les fournitures ; 20% pour les sacs plastiques ; 20% pour le mobilier ; 20% pour les équipements)</p>	<p>Direction générale des services, Service patrimoine et logistique, Direction des affaires financières</p>

	relatif à l'interdiction d'acquisition par l'État de produits en plastique à usage unique et dérogations	Objectifs nationaux	autres) 2028 : bilan 2027 (cible : 50%)	
<i>Accroître la part de biens issus du recyclage ou du réemploi dans les achats informatiques (y compris via les clauses dans les marchés)</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 8</p> <p>Décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou du recyclage</p>	<p>Atteindre une part substantielle de recyclable et de réemploi dans les achats informatiques</p> <p>Objectifs nationaux</p>	<p>2025 : Centralisation des achats et contrôle (via les prestataires)</p> <p>2026 : bilan 2025 (cibles : 20% pour la téléphonie ; 20% pour les équipements informatiques, photocopieurs et audiovisuels ; 20% pour le petit matériel)</p> <p>2028 : bilan 2027 (cible : 25%)</p>	<p>Direction générale des services, Centre des ressources informatiques, Direction des affaires financières</p>
<i>Optimiser la valorisation des déchets</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 8 et 9</p> <p>Décret du 12 avril 2023 relatif aux modalités de réemploi du matériel informatique réformé</p>	<p>Vendre, donner aux associations ou recycler tout le matériel réformé</p> <p>Mettre en place le tri de déchets réglementaire</p>	<p>2025 : GT avec les services concernés</p> <p>2026 : bilan 2025 (cible : 100% de mise en place du tri réglementaire ; 50% de réemploi des matériels informatiques)</p>	<p>Agence comptable, Centre des ressources informatiques, Service patrimoine et logistique</p>

	Décret du 16 juillet 2021 relatif au tri de déchets		2028 : bilan 2027 (cible : 40% de part de réemploi vers les associations)	
--	--	--	---	--

## AXE 5 : ALIMENTATION

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<i>Proposer une alimentation respectueuse de l'environnement</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 10 Code rural et de la pêche, L. 230-5	Respecter une part de végétarien, de biologique et de durable dans l'alimentation des agents et des publics (restauration sociale, traiteurs)  Objectifs nationaux	2025 : GT avec les services concernés pour état des lieux  2026 : bilan 2025 (cible : 20% de biologique, 100% de viande et de pêche durable et de qualité)  2028 : bilan 2027 (cible : 50% de biologique)	Direction des ressources humaines, Direction des études, Service patrimoine et logistique
<i>Proposer un accès facilité à l'eau potable</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 7.6	Tout ERP doit être équipé d'au moins une fontaine à eau raccordé au réseau d'eau potable  Proscrire les bouteilles d'eau en plastique	2025 : installation d'une fontaine à eau ; communiquer sur la fin des bouteilles d'eau ; mettre à disposition des carafes et verres	Direction générale des services, Service patrimoine et logistique, Direction de la communication

## AXE 6 : BÂTIMENTS

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<i>Mesurer et réduire les consommations énergétiques</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 11</p> <p>Décret du 23 juillet 2019 mars 2021 relatif aux obligations de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires</p> <p>Circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan de sobriété énergétique de l'Etat</p>	<p>Inscrire les consommations sur les plateformes nationales (RT-ESR)</p> <p>Respecter les objectifs de diminution des consommations</p> <p>Respecter les consignes nationales</p>	<p>2025 : vérification et rappel des consignes (19° / 26° sans chauffage ni clim) ; bilan 2024 des consommations (-10% par rapport à 2022)</p> <p>2028 : bilan 2027 des consommations (-25% par rapport à 2022)</p>	<p>Direction générale des services, Service patrimoine et logistique</p>
<i>Mettre en œuvre une stratégie de rénovation et d'adaptation</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 12</p>	<p>Généraliser le relamping LED, la rénovation des ouvrants, les équipements de rafraîchissement</p>	<p>2025 : bilan annuel du plan de sobriété énergétique, des travaux associés et de son impact (baisse de consommation)</p>	<p>Direction générale des services, Service patrimoine et logistique</p>



	<p><i>Optimiser l'usage des espaces</i></p>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 13</p> <p>Circulaire du 8 février 2023 sur la doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat</p>	<p>basse consommation</p>	<p>2026-2029 : climatisation écologique</p> <p>2026 : GT de diagnostic sur les bureaux avec les représentants du personnel (CSA)</p> <p>2027 : bilan 2026 et éventuel plan d'action (cibles : 16 à 18 m2 SUB / résident)</p> <p>2028 : bilan 2027</p>	<p>Direction générale des services, Conseiller de prévention, Service patrimoine et logistique</p>
	<p><i>Favoriser la biodiversité</i></p>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 14</p> <p>Arrêté du 15 janvier 2021 relatif à l'usage des produits phytopharmaceutiques dans les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif</p>	<p>Planter fleurs et arbustes, notamment sur les terrasses</p> <p>Interdire l'usage de produits phytosanitaires</p>	<p>2025 : Bilan sur les espaces fleuris de l'établissement et le potentiel d'autres espaces ; budget consacré aux espaces verts</p> <p>2026-2029 : bilan annuel sur le budget espaces verts</p>	<p>Service patrimoine et logistique</p>

